



Coaching Subcommittee Terms of Reference

Mandate

The Coaching Subcommittee is a subcommittee to the Sport Development Committee. It is responsible for assisting the Sport Development Committee in fulfilling their oversight responsibilities relating to the recommendations and policies related to the development and delivery of coach education and development programs for all disciplines of cheer.

Key Duties

In fulfilling its mandate, the subcommittee will perform the following tasks:

- Assist the Sport Development Committee in reviewing, provide input and assist in the design, development, and delivery of Cheer Canada's coaching curriculum, ensuring alignment with LTAD principles;
- Review candidates for nomination to the Coach Developer pool, including Learning Facilitators (LFs), Coach Evaluators (CEs), and Master Coach Developers (MCDs);
- Assist the Sport Development Committee by providing input into Cheer Canada's policies and operational guidelines in the areas of coach education and development and provide recommendations on potential solutions in the gaps and shortfalls;
- Review Cheer Canada's coaching curriculum and compare with the International Cheer Union for consistent terminology;
- Provide a forum for identifying and addressing priority issues impacting coach education and development;
- Identify resources and information that is already accessible to Cheer Canada by member Provincial Sport Organizations (PSOs);
- Perform such additional tasks as may be delegated to the subcommittee from time to time.

Authority

The subcommittee will make decisions via vote, then propose action in the form of a recommendation to the Sport Development Committee. The Sport Development Committee may approve or revise prior to it being sent to the Board. The Board may approve the recommendation, revise or send it back for further investigation.

Composition

The subcommittee will be composed of five (5) to seven (7) members. Individuals will be appointed by the Board and shall possess appropriate expertise or experience in the areas of the subcommittee's responsibility and reflect, to the extent possible, the diverse nature of Cheer Canada's membership including language, gender, geographic location and ethnicity. The Board will designate the Chair of the subcommittee. Cheer Canada's Executive Director will be an ex-officio member of this subcommittee.

Appointment

Members shall be appointed to the Committee by the Board within 30 days after each annual meeting. Committee member terms shall be one year, with a maximum of three reappointments, except when the Board deems it appropriate to extend beyond the reappointment terms (refer to Policy on Committee Term Lengths). Should a vacancy occur on the Committee, for whatever reason, the Board may appoint a qualified person to fill that vacancy for the remainder of the vacant position's term. The Board may remove any member of the Committee.

Meetings

The Committee will meet online, by telephone or in person, as required. Meetings will be as called by the Chairperson with a minimum of four meetings per year.

Resources

The subcommittee will receive the necessary resources from Cheer Canada to fulfill its mandate and may from time to time have staff persons assigned to assist the subcommittee with its work.

Reporting

The Chair will report to the Sport Development Committee Chair, in writing, at every meeting of the Sport Development Committee. The subcommittee will maintain minutes of its meeting and will make those minutes available to Committee members, the Sport Development Committee and the Board. The Sport Development Committee Chair will report to Members at the Annual Meeting, in the form of a written report.

Review

These Terms of Reference were approved by the Board on August 6, 2020. The Board will review these Terms of Reference annually in accordance with subcommittee duration policies.



Sous-comité des entraîneurs Termes de référence

Mandat

Le sous-comité des entraîneurs est un sous-comité du comité de développement du sport. Il est chargé d'aider le comité de développement du sport à s'acquitter de ses responsabilités de supervision concernant les recommandations et les politiques liées au développement et à la prestation de programmes de formation et de développement des entraîneurs pour toutes les disciplines de cheerleading.

Fonctions principales

Dans l'accomplissement de son mandat, le sous-comité s'acquittera des principales tâches suivantes:

- Aider le comité de développement du sport à examiner, à fournir des commentaires et à aider à la conception, au développement et à la prestation du programme d'entraînement de Cheer Canada, en veillant à l'harmonisation avec les principes du DLTA;
- Examiner les candidats pour la nomination au bassin de développeurs d'entraîneurs, y compris les personnes-ressources, les évaluateurs d'entraîneurs et les formateurs responsable du développement des entraîneurs;
- Aider le comité de développement du sport en fournissant des commentaires sur les politiques et les lignes directrices opérationnelles de Cheer Canada dans les domaines de la formation et du développement des entraîneurs et en formulant des recommandations sur les solutions potentielles pour combler les lacunes et les lacunes;
- Revoir le programme d'entraînement de Cheer Canada et comparer avec l'ICU pour une terminologie cohérente;
- Fournir un forum pour identifier et résoudre les problèmes prioritaires ayant un impact sur la formation et le développement des entraîneurs;
- Identifier les ressources et les informations déjà accessibles à Cheer Canada par les organisations provinciales de sport (OPS) membres;
- Effectuer les tâches supplémentaires qui peuvent être déléguées au sous-comité de temps à autre.

Autorité

Le sous-comité prendra des décisions par vote, puis proposera une action sous la forme d'une recommandation au comité de développement du sport. Le comité de développement du sport peut approuver ou réviser avant de l'envoyer au conseil d'administration. Le conseil peut approuver la recommandation, la réviser ou la renvoyer pour complément d'enquête.

Composition

Le sous-comité sera composé de cinq (5) à sept (7) membres. Les personnes seront nommées par le conseil d'administration et devront posséder l'expertise ou l'expérience appropriée dans le domaine concerné par le sous-comité. Dans la mesure du possible, Cheer Canada désire diversifier la nature de ses membres en variant la langue, le sexe, l'emplacement géographique et l'origine ethnique de ces derniers. C'est aussi le conseil d'administration qui désignera le chef du sous-comité.

Nomination

Les membres de ce sous-comité sont nommés par le conseil d'administration dans les 30 jours suivants chaque réunion annuelle. Le mandat des membres du sous-comité est d'un an, avec un maximum de trois renouvellements, sauf lorsque le conseil d'administration juge approprié de prolonger au-delà des mandats de renouvellement (voir la politique sur la durée des mandats des comités). S'il y a un poste vacant au sein du sous-comité, pour quelque raison que ce soit, le conseil d'administration peut nommer une personne qualifiée pour pourvoir à ce poste pour le reste du mandat déterminé. Finalement, le conseil peut retirer tout membre d'un comité.

Réunions

Le sous-comité se réunira en ligne, par téléphone ou en personne si nécessaire. Les réunions se tiendront lorsque demandées par le chef du sous-comité tout en s'assurant d'avoir quatre réunions par an au minimum.

Ressources

Le sous-comité recevra toutes les ressources nécessaires de la part de Cheer Canada afin de réaliser son mandat. De plus, des membres du personnel pourront être attribués, de temps à autre, afin d'aider le sous-comité dans ses travaux.

Rapports

Le chef du sous-comité devra fournir un rapport écrit à chaque réunion du comité de développement du sport. Le sous-comité tiendra un procès-verbal de sa réunion qui sera mis à la disposition des membres du sous-comité, du comité de développement du sport et au conseil d'administration. Qui plus est, le comité de développement du sport fournira un rapport écrit aux membres lors de l'assemblée annuelle.

Révision

Ce document des termes et références a été approuvé par le conseil d'administration le 6 août 2020. Le conseil d'administration révisera ce mandat chaque année conformément à la politique sur la durée des comités.